

Affaire suivie par : Flora Lucas
Tél : 05 62 61 47 40
Mél : ddt-stp-chasse@gers.gouv.fr

Objet : Nouvel appel à candidatures à la fonction de lieutenant de louveterie dans le département du Gers pour la période 2020-2024, pour 3 circonscriptions (n° 6 – Aignan, n° 9 – Miélan et 12 - Jégun)

Suite à l'appel de candidatures à la fonction de lieutenant de louveterie lancé du 1^{er} juin au 15 juillet 2019, 3 circonscriptions non pas été attribuées. Un nouvel appel à candidatures est relancé.

Les lieutenants de louveterie sont nommés par le Préfet et concourent, sous son contrôle, dans les limites de leur circonscription, à la régulation et à la destruction des animaux susceptibles d'occasionner des dégâts. Ils sont les conseillers techniques de l'administration sur les problèmes posés par la gestion de la faune sauvage. Les régulations administratives sont organisées sous leur contrôle et sous leur responsabilité technique. Leurs fonctions sont bénévoles.

En vu d'exercer leurs attributions, les lieutenants de louveterie sont commissionnés par le Préfet pour une période de 5 ans.

Le présent appel à candidatures pour la période 2020-2024 est lancé du 29 novembre au 16 décembre 2019 et porte sur les 3 circonscriptions (n° 6 – Aignan, n° 9 – Miélan et 12 - Jégun) dont les périmètres sont annexés à la présente notice.

Les conditions requises pour candidater sont les suivantes :

- Être de nationalité française
- Jouir de ses droits civiques
- Être âgé de moins de soixante-quinze ans au premier janvier 2020 (*)
- Résider dans le département ou dans un canton limitrophe ;
- Détenir un permis de chasser depuis au moins 5 ans ;
- Ne pas avoir fait l'objet de condamnation pénale en matière de chasse, de pêche et de protection de la nature

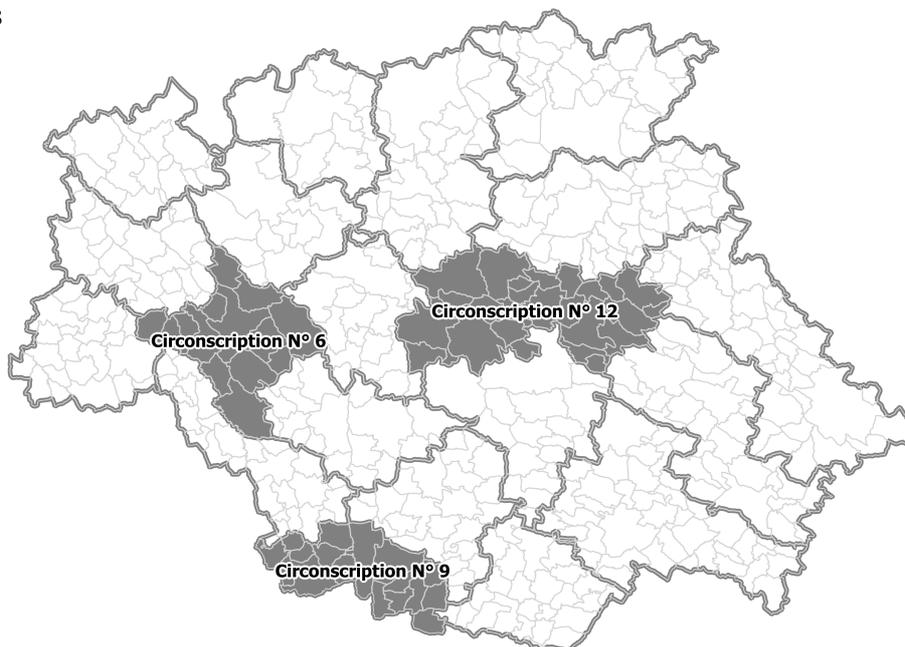
** un louvetier cesse obligatoirement ses fonctions lorsqu'il atteint l'âge de soixante-quinze ans*

L'ensemble du dossier de candidature est téléchargeable à compter du 29 novembre 2019 via le lien suivant : www.gers.gouv.fr/appel_a_candidature_louvetiers_32

Les candidatures sont à adresser avant le **16 décembre 2019** à la Direction Départementale des Territoires du Gers, soit :

- par voie postale : Direction Départementale des Territoires du Gers, STP / environnement, 19 place du foirail - BP 342 - 32007 AUCH Cedex
- par mail : ddt-stp-chasse@gers.gouv.fr

Les candidats pré-sélectionnés seront convoqués pour un entretien individuel dans le courant du mois de janvier 2020.



Les 3 circonscriptions concernées par l'appel à candidatures, sont constituées des communes suivantes :

Circonscription N° 6 – AIGNAN : Communes d'AIGNAN, AVERON-BERGELLE, BEAUMARCHES, BOUZON-GELLENAVE, CASTELNAVET, COULOUME-MONDEBAT, FUSTEROUAU, LASSERADE, LOUSSOUS-DEBAT, LUPIAC, MARGOUEY-MEYMES, POUYDRAGUIN, SABAZAN, SAINT-PIERRE-D'AUBEZIES, SARRAGACHIES, TERMES-D'ARMAGNAC

Circonscription N° 9 – MIELAN : Communes d'AUX-AUSSAT, BARCUGNAN, BETPLAN, CASTEX, DUFFORT, ESTAMPES, HAGET, LAGUIAN-MAZOUS, MALABAT, MANAS-BASTANOUS, MIELAN, MONTAUT, MONT-DE-MARRAST, MONTEGUT-ARROS, SADEILLAN, SAINTE-AURENCE-CAZAUX, SAINTE-DODE, SARRAGUZAN, VILLECOMTAL-SUR-ARROS

Circonscription N° 12 – JEGUN : Communes d'ANTRAS, AUGNAX, BIRAN, LE BROUILH-MONBERT, CASTILLON-MASSAS, CASTIN, CRASTES, DURAN, JEGUN, LAHITTE, LAVARDENS, LÉBOULIN, MERENS, MIREPOIX, MONTAUT-LES-CRENEAUX, NOUGAROLET, ORDAN-LARROQUE, PEYRUSSE-MASSAS, PREIGNAN, PUYCASQUIER, ROQUEFORT, ROQUELAURE, SAINTE-CHRISTIE, SAINT-LARY, TOURRENQUETS